



## Déclaration du SE-UNSA CAPD du 30 juin 2015

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Mesdames et Messieurs les membres de la commission paritaire,

Une courte déclaration qui veut en dire long.

Nous ne sommes ni ici pour donner des leçons, ni ici pour porter des jugements. Nous pouvons en revanche dresser quelques constats. Le premier mouvement a été marqué par la constitution de nombreuses chaînes après la CAPD. Pour le mouvement complémentaire, malgré une date équivalente à l'année dernière et l'absence de seconde saisie, les documents préparatoires ne nous ont été adressés que tardivement. Nous n'avons donc pas été en mesure d'effectuer le travail préparatoire que nous faisons d'habitude. Sans surévaluer l'importance de notre travail, force est de constater que celui-ci est un élément important pour garantir l'équité de traitement des personnels.

Or aujourd'hui, la question est bien là. En dehors de toute considération de condition de travail des uns et des autres, ou de respect des interlocuteurs, la question essentielle reste bien de savoir si, tel ou tel aura bien le poste qu'il doit avoir, ou si tel autre sera bien promu à la hors classe, comme il devrait l'être.

Que l'on ne s'y méprenne pas. Loin de nous l'idée qu'il y aurait volonté de camoufler quoi que ce soit.

Nous notons au passage la qualité des échanges que nous avons avec la division des ressources humaines.

En revanche, nous défendons l'idée, au SE-UNSA, que le regard que nous portons est indispensable pour que non seulement l'équité soit respectée dans les faits mais aussi pour que chacun puisse en avoir le sentiment et qu'ainsi la confiance puisse être établie.

Pas de leçon, pas de jugement, mais des constats et surtout la conviction qu'un travail important doit être mené pour tirer des enseignements de cette année pour que le déroulement des opérations de mouvement puisse être très fortement amélioré.

*Jonathan Kermorvant*